

DÉCOUVRIR, APPRENDRE, CRÉER, PARTAGER



Gala de danse | le Scarabée – juin 2014

2016 - 2020

MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE Projet d'établissement

« Les établissements d'enseignements de la musique, de la danse et du théâtre assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les établissements relevant de l'Éducation Nationale, les structures en charge de la pratique en amateur ainsi que les lieux de création et de diffusion. »¹

¹ Schéma national d'orientation pédagogique | Ministère de la Culture et de la Communication – 2008.

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DU PROJET	2
1.1	Préambule	2
1.2	Méthodologie.....	3
1.3	Les grandes lignes du projet.....	3
1.4	Les valeurs	3
1.5	Les axes de développement 2016-2020	5
2	LES OBJECTIFS	6
2.1	Les objectifs généraux	6
2.2	Les objectifs spécifiques.....	6
3	LES PARTENAIRES	9
3.1	Les partenariats existants.....	9
3.2	Les partenariats à développer	10
4	LES MOYENS	11
4.1	Le personnel	11
4.2	La communication	12
4.3	La tarification.....	13
5	LE PROJET EN ACTION	14
5.1	Enseignement artistique.....	14
5.2	Éducation artistique et soutien aux amateurs	16
6	L'ÉVALUATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT	17
7	ANNEXES	17
I	État des lieux, diagnostic et propositions	
II	Tableaux des heures	
III	Nouvelles grille tarifaire	
V	Nouveaux parcours pédagogiques	
IV	Règlement intérieur	

DÉCOUVRIR, APPRENDRE, CRÉER, PARTAGER

1 PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Préambule

Les missions de service public des établissements d'enseignement artistiques sont définies dans plusieurs textes cadres édités par le Ministère de la Culture et de la Communication :

- La chartre de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001.
- Le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, de la danse et du théâtre de 2008.

Ces missions sont précisées par la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales. Cette loi renforce les missions de service public des établissements d'enseignement artistique : mission d'**enseignement** proprement dite, mission d'**éducation artistique et culturelle**, mission de développement des **pratiques artistiques en amateur**.

EXTRAITS DE LA CHARTRE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :

« La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective. (...) »

I - Les missions de service public des établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre

Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles ; (...)

Pôles structurants en matière de formation artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'État et avec le souci de favoriser la transversalité et les temps d'enseignement communs entre les disciplines. Ils sont aussi des lieux d'innovation pédagogique que la qualité et le développement de leur projet peut parfois conduire au-delà des schémas convenus (...)

III - Les responsabilités des collectivités territoriales

(...) Les collectivités apprécient l'état des besoins de leur population en matière d'enseignement en danse, musique et théâtre, en tenant compte de l'enseignement artistique initial conduit dans l'enseignement général et de la réalité culturelle locale. Les collectivités définissent un projet d'établissement d'enseignement artistique susceptible de répondre aux besoins recensés, et prévoient des partenariats avec les institutions de formation, de création et de diffusion existant à proximité. (...) »

1.2 Méthodologie

L'élaboration de ce projet d'établissement répond à une commande de la part des élus de la ville souhaitant revoir l'offre du service et optimiser les propositions en terme d'enseignement et de pratique artistique à la population de la ville, et ce dans un contexte budgétaire contraint.

Il a été réalisé par le directeur de la Maison de la Musique et de la Danse après une première phase de travail comportant la production d'un état des lieux et du diagnostic de la structure. Cette étape menée au premier semestre 2015/16 a été couplée à un travail de réflexion avec l'équipe pédagogique et a donné lieu à la rédaction d'un document présenté en bureau municipal le 15 mars 2016. (cf. *Annexe I : état des lieux, diagnostic et propositions*)

Après validation des grandes lignes du projet et des axes de développement par le bureau municipal, l'équipe pédagogique a travaillé à la mise en forme de nouvelles propositions pédagogiques et à une nouvelle organisation de l'établissement.

1.3 Les grandes lignes du projet

L'étude des documents cadres de l'enseignement artistique, de l'état des lieux et du diagnostic de l'établissement par l'équipe pédagogique a permis de faire émerger les grandes lignes du projet :

Mettre la pratique artistique au cœur de l'apprentissage.

Investir pleinement les champs de l'éducation artistique et culturelle.

Renforcer le soutien aux pratiques amateurs et aux associations à vocation culturelle.

1.4 Les valeurs

Ce projet porte des valeurs d'éducation et de transmission et pose un constat d'éducabilité. Il propose un enseignement artistique ouvert à tous, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine sociale. Il organise les temps d'enseignement différemment pour faciliter les projets transversaux et la mixité sociale. Il propose un renforcement des actions à destination des publics non-inscrits.

Découvrir

Avoir une pratique artistique, c'est aller à la rencontre d'un patrimoine, d'une œuvre, d'une culture ; se confronter à de nouvelles pratiques, éduquer son regard et son écoute. C'est aller à la rencontre de soi et des autres dans le respect de chacun.

Apprendre

*« Apprendre ? Certainement, mais vivre d'abord, et apprendre par la vie, dans la vie ».*²

Selon John Dewey, le faire est le précurseur du savoir. Le projet 2016-2020 de la MMD met ainsi la pratique au cœur de l'apprentissage en favorisant les pratiques d'ensemble et en organisant des temps de diffusion réguliers.

² John Dewey (1859-1952), philosophe de l'éducation et pédagogue, initiateur du « hands-on learning » (apprendre par l'action).

Créer

Les démarches d'invention (d'une chorégraphie, d'un arrangement, d'une improvisation...) constituent un domaine important de la formation artistique, ils peuvent faire l'objet d'une initiation dès le début du premier cycle.³ Appréhender les processus de création permet alors d'affiner le sens critique des élèves et de leur donner des premiers outils d'émancipation culturelle.

Partager

Enfin, la pratique artistique trouve sa réalisation dans le partage. Pratiquer la musique ou la danse à La Verrière c'est être acteur de la vie culturelle de la cité, c'est avoir une pratique artistique pour soi mais aussi pour les autres. L'expérience artistique est ainsi au cœur du projet d'établissement.



Préparation des journées portes ouvertes | Maison de la Musique et de la Danse - juin 2013

³ « Favoriser les démarches d'invention » : l'un des enjeux prioritaires du schéma d'orientation pédagogique | Ministère de la Culture et de la Communication – 2008.

1.5 Les axes de développement 2016-2020

Ces axes de développement sont planifiés à court et moyen terme selon les trois champs d'intervention de la Maison de la Musique et de la Danse : l'enseignement artistique, l'éducation artistique et le développement des pratiques artistiques en amateur.

1.5.1 Enseignement artistique

Mettre la pratique artistique au cœur des apprentissages.

À court terme

- Favoriser la globalisation de l'enseignement de la musique pour le début du premier cycle.

À moyen terme

- Proposer des formats pédagogiques alternatifs et innovants, basés sur la pratique collective et l'apprentissage en groupe.
- Développer des partenariats avec les autres établissements d'enseignement artistique de St-Quentin-en-Yvelines.

1.5.2 Éducation artistique et culturelle

Investir pleinement les champs de l'éducation artistique et culturelle.

À court terme

- Développer les actions d'éducation artistique et culturelle sur les temps scolaire et périscolaire.

À moyen terme

- Réaménager l'offre d'éveil et d'initiation sur le temps scolaire ou périscolaire.
- Développer des partenariats avec les services sociaux et jeunesse de la ville.

1.5.3 Soutien aux pratiques artistiques en amateur

Renforcer le soutien aux pratiques amateurs et aux associations à vocation culturelle.

À court terme

- Devenir un lieu ressource pour les musiciens et danseurs amateurs du territoire.

À moyen terme

- Développer les partenariats avec les associations locales œuvrant dans le domaine culturel.

2 LES OBJECTIFS

2.1 Les objectifs généraux

- La diversification du public (inscrit et non-inscrit).
- L'évolution de l'offre pédagogique.
- Le rayonnement de l'établissement sur le territoire.
- La maîtrise des coûts du service.

2.2 Les objectifs spécifiques

2.2.1 La mise en œuvre de nouveaux formats pédagogiques

→ Diversifier le public accueilli ; favoriser la mixité sociale ; faciliter les projets transversaux ; éviter le syndrome du podium⁴.

À court terme

- Modification des jours d'ouverture de l'établissement.
- Création d'un nouveau parcours globalisé d'éveil et d'initiation artistique.
- Création d'un nouveau parcours de découverte et pratique instrumentale.
- Mise en place de pédagogies de groupes pour la première partie du cycle 1 instrumental.
- Mise en place d'un parcours danse commun aux élèves de modern'jazz et de hip-hop

À moyen terme

- Élaboration d'un socle commun de pratique artistique pour le cycle 1 instrumental.
- Mise en place de pédagogies de groupes pour le cycle 1 instrumental.
- Mise en place d'un parcours spécifique au cycle 2 instrumental.

2.2.2 Le renforcement des pratiques collectives

→ Améliorer l'offre pédagogique ; faciliter la diffusion ; renforcer la visibilité de l'établissement.

- Mise en place d'une pratique collective obligatoire pour tous les élèves musiciens.
- Mise en place d'une tarification incitative pour l'inscription en pratique collective seule.
- Mise en place de la gratuité pour l'inscription dans une deuxième pratique collective.

⁴ Décrit par le sociologue Jean-Daniel Michel comme l'évolution des inscriptions dans les écoles de musique avec peu d'élèves en phase d'éveil/initiation, un saut quantitatif important sur le premier cycle puis une baisse brutale lors du passage au deuxième cycle.

2.2.3 L'équilibrage de l'offre d'enseignement instrumental

→ Faciliter les pratiques d'ensemble ; développer une identité pour l'établissement ; permettre un choix raisonné de l'instrument.

À court terme

- ▣ Arrêt de la discipline violon.
- ▣ Développement de la pratique du steeldrum.
- ▣ Développement d'un enseignement globalisé pour le début du cycle 1.

À moyen terme

- ▣ Diminution des heures attribuées à l'enseignement du piano.
- ▣ Développement des classes de flûte traversière et de saxophone.
- ▣ Développement du parcours de musiques actuelles.

2.2.4 Le renforcement des actions d'éducation artistique

« L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de références. »⁵

→ Toucher un public non-inscrit ; favoriser un accès à la pratique artistique pour tous ; renforcer la visibilité de l'établissement.

À court terme

- ▣ Intégration au dispositif Démon Sud-Yvelines.
- ▣ Développement des actions sur le temps périscolaire (NAP, ALSH).
- ▣ Développement des actions sur le temps scolaire (maternelle et élémentaire).

À moyen terme

- ▣ Mise en place d'actions avec les acteurs sociaux et jeunesse de la ville.
- ▣ Mise en place d'actions sur le temps scolaire (collège)

2.2.5 Le renforcement des actions en direction des amateurs

→ Identifier et structurer les pratiques artistiques amateurs locales ; ancrer la MMD comme lieu-ressource pour les musiciens et danseurs amateurs du territoire.

À court terme

- ▣ Développement des actions de formation pour les musiciens et danseurs amateurs.
- ▣ Mise en place de permanences « informations-conseils » pour les associations à vocation culturelle, les musiciens et danseurs amateurs du territoire.

⁵ Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre | Ministère de la Culture et de la Communication – 2001.

À moyen terme

- ▣ Développement des partenariats avec les associations à vocation culturelle du territoire.

2.2.6 Le rayonnement de l'établissement sur le territoire

→ Permettre une meilleure connaissance de l'établissement et de son projet par les habitants ; développer des nouveaux partenariats ; amplifier la démarche de réseau.

- ▣ Mise en place d'une signalétique extérieure pour l'établissement.
- ▣ Amélioration de la communication sur les actions de l'établissement.
- ▣ Développement des actions hors les murs.
- ▣ Mise en place de collaborations avec les établissements d'enseignement artistique du territoire.

2.2.7 La consolidation de l'équipe pédagogique

→ Pérenniser l'équipe et permettre le développement d'un projet pédagogique innovant ; développer une identité forte pour l'établissement et son projet.

- ▣ Identification et valorisation des compétences annexes des professeurs.
- ▣ Définition des missions des professeurs dans les 3 champs d'intervention de la MMD.
- ▣ Mise en place d'un plan de formation pluriannuel.
- ▣ Favoriser l'accès à l'emploi titulaire des professeurs.

2.2.8 L'entretien du patrimoine et des parcs instrumentaux et techniques

→ Améliorer la sécurité des usagers ; maîtriser les coûts de fonctionnement ; permettre le développement de la structure.

- ▣ Finalisation du renouvellement du parc informatique.
- ▣ Élaboration d'un planning de travaux annuels.
- ▣ Mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel.

2.2.9 La refonte des tarifs

→ Rendre la pratique artistique plus accessible ; diversifier le public touché ; favoriser les pratiques d'ensembles et les nouveaux formats pédagogiques ; faciliter l'adhésion des usagers au nouveau projet.

À court terme

- ▣ Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les activités d'enseignement.
- ▣ Égalisation des tarifs de location d'instrument.
- ▣ Mise en place de la tarification au quotient pour le personnel municipal.

À moyen terme

- ▣ Mise en place d'une tarification pour les actions de formations.
- ▣ Valorisation de la location de l'auditorium et de la salle de danse.

3 LES PARTENAIRES

3.1 Les partenariats existants

3.1.1 Les salles de diffusion du territoire

La MMD a bien sûr un lien particulier avec le Scarabée. Réunis au sein du Pôle Culture, ces deux structures municipales regroupent la majeure partie des actions culturelles et artistiques sur la commune. Le Scarabée accueille les événements importants de la MMD (gala de danse, scènes ouvertes, concert de fin d'année...) et depuis cette année, des élèves de la MMD se produisent en première partie de spectacles programmés au Scarabée.

La MMD est également en partenariat régulièrement avec le Théâtre de St-Quentin, Scène nationale, et plus épisodiquement avec le Prisme. Ces partenariats sont le plus souvent orientés vers des spectacles et actions à dominante chorégraphique.

3.1.2 Les réseaux départementaux

La Maison de la Musique et de la Danse est membre de l'UCEM78, réseau départemental des conservatoires et écoles de musique, danse et théâtre des Yvelines et du CRY, réseau départemental œuvrant dans le domaine des musiques actuelles amplifiées.

→ Suite à la baisse ou à la suppression de leur subventionnement par le CD78, les projets et l'existence même de ces réseaux sont actuellement questionnés.

3.1.3 Les établissements scolaires de la ville et le service périscolaire

La MMD travaille régulièrement avec les écoles élémentaires de la ville et de façon ponctuelle avec le collège Philippe de Champaigne. Ces partenariats se font sous forme de projets portés par la MMD ou en lien avec les actions de développement culturel du Scarabée.

L'identification de l'établissement comme partenaire par les équipes pédagogiques des écoles a été renforcé par les NAP musique et danse ainsi que les actions de sensibilisations et d'initiations menées ces dernières années.

Les écoles de la ville et le service périscolaire seront les partenaires privilégiés du développement des actions d'éducation artistique de la MMD.

3.1.4 Les partenaires institutionnels

Depuis cette année, la MMD n'est plus subventionnée pour son fonctionnement par le CD78. Étant un établissement non classé, elle n'est pas à ce jour éligible aux subventions de l'État.

→ De nouvelles procédures de labélisation des établissements d'enseignement artistique sont en cours d'élaboration au sein du Ministère de la Culture et de la Communication. Le projet 2016-2020 de la MMD s'inscrit dans les préconisations prévues pour le moment pour cette labélisation.⁶

3.1.5 Les associations conventionnées

La MMD est conventionnée avec deux associations du secteur culturel : l'ADIMM et les Pan's des Sens.

⁶ Selon une circulaire datée du 10 mai 2016 adressée au DRAC par la Ministre de la Culture, les quatre axes retenues par l'État pour le financement des établissements d'enseignement artistique sont : mettre en œuvre une tarification sociale ; favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques ; accompagner la diversification de l'offre artistique ; encourager le développement des réseaux et des partenariats.

La convention avec l'ADIMM est une convention de mise à disposition d'un local de rangement pour la collection d'instruments de musique du monde de cette association. En contrepartie, l'équipe pédagogique de la MMD peut utiliser une partie de ce parc instrumental dans ses activités.

La convention avec les Pan's des Sens est une convention de partenariat permettant à des élèves inscrits dans un cursus complet à la MMD d'effectuer leur pratique collective au sein de cette association à un tarif privilégié, en contrepartie, l'association Pan's des Sens est accueillie dans l'établissement et le parc instrumental de la MMD est mis à leur disposition.

→ *Les conditions tarifaires du partenariat avec les Pan's des Sens seront à réévaluer au regard de la nouvelle grille tarifaire.*

3.2 Les partenariats à développer

3.2.1 Les établissements d'enseignement artistique du territoire

Une première rencontre de directeurs des établissements d'enseignement artistique de St-Quentin-en-Yvelines a eu lieu au mois d'avril 2016 à l'initiative du directeur de la Maison de la Musique et de la Danse. Avec 12 établissements d'enseignement artistique (municipaux ou associatifs), la communauté de communes dispose d'une offre importante de pratique et d'enseignement artistique. Une étude sur cette offre est actuellement en cours.

Ce partenariat pourra se développer à plusieurs niveaux :

- Au niveau des directeurs des établissements par la création d'un collectif de directeurs.
- Au niveau des professeurs, certains d'entre eux étant d'ailleurs déjà employés par plusieurs établissements.
- Au niveau des élèves, des échanges ont déjà lieu de façon plus ou moins formelle.

3.2.2 Un réseau national de l'enseignement artistique

La conception pédagogique de ce projet d'établissement a été nourrie par des échanges nombreux menés au sein de l'association Conservatoires de France, une association professionnelle regroupant des directeurs d'établissements d'enseignement artistique de tous horizons.

Avec les réformes territoriales en cours et l'évolution constante des missions des établissements d'enseignement artistique dans ces territoires en mouvement, ce réseau national est une force et une ressource importante pour l'établissement et son équipe.

→ *L'adhésion de la Maison de la Musique et de la Danse à l'association Conservatoires de France permettra de poursuivre et partager ces réflexions pédagogiques tout en restant au cœur des problématiques actuelles des politiques culturelles territoriales.*

4 LES MOYENS

4.1 Le personnel

4.1.1 État des lieux

La plupart des professeurs de la MMD sont actuellement en CDD.⁷ Ces contrats sont renouvelés tous les ans et le temps de travail hebdomadaire des professeurs est calculé chaque année selon le nombre d'inscrits dans leur discipline. Ce mode de calcul précarise l'emploi des professeurs et ne permet pas de travailler sereinement sur un projet d'équipe.

→ *Le nouveau mode de fonctionnement de la MMD ne permet plus ces calculs au nombre d'inscrits, le temps de travail des professeurs est défini en amont.*

→ *La mise en œuvre de ce projet implique des changements au sein de l'équipe pédagogique avec la rupture ou le non-renouvellement de contrats de deux professeurs.*

→ *Un plan de formation devra être mis en place afin que les professeurs puissent s'approprier de nouvelles méthodes pédagogiques.*

→ *La sécurisation des emplois des professeurs est également nécessaire à la réussite de ce projet.*

4.1.2 Missions et temps de travail des professeurs

Le temps de travail de chaque professeur est défini selon ses compétences et les missions qu'il peut remplir dans le cadre du projet d'établissement. (cf. [Annexe II : tableau des heures](#))

Les heures d'enseignements et NAP sont travaillées hebdomadairement pendant la période d'ouverture de l'établissement (durant les périodes scolaires).

Les heures d'éducation artistiques sont annualisées sur 36 semaines et font l'objet d'un suivi via la mise en place de fiches-projets et bilans.

→ **Définir les missions de chaque professeur en rapport avec son cadre d'emploi et ses compétences.**

→ **Définir un temps de travail global pour chaque professeur en rapport avec ses missions.**

→ **Élaborer des fiches de postes individualisées.**

4.1.3 Gestion des contrats des professeurs

→ **Rupture du contrat d'un agent en CDI.**

→ **Non-renouvellement de contrat d'un agent en CDD.**

→ **Ajouter les missions d'éducation artistique aux contrats des professeurs concernés.**

→ **Anticiper l'élaboration des contrats durant l'été pour que les contrats soient effectifs au 1er septembre 2016.**

→ **Anticiper le départ à la retraite d'un agent en fin de carrière.**

⁷ Les professeurs sont recrutés en tant que contractuels avec un CDD d'un an « pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour assurer la continuité du service ». Article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

4.1.4 Pérennisation des emplois

De la stabilisation et de la pérennisation des emplois découlent la réussite du projet de l'établissement.

→ **Permettre l'accès à l'emploi titulaire pour les professeurs remplissant les conditions adéquates.**

→ **Financer ou cofinancer des VAE pour les professeurs déjà en poste.**

→ **Favoriser le recrutement de professeurs titulaires de la fonction publique territoriale lors des changements de personnels.**

4.1.5 Plan de formation

Le nouveau projet d'établissement est porteur de pédagogies nouvelles, l'équipe pédagogique de la MMD a travaillé à sa conception avec beaucoup d'intérêt en soulignant fortement la nécessité d'être formé à ces nouvelles missions et formats de l'enseignement artistique.

La mise en place d'un plan de formation pluriannuel permettra de mobiliser l'équipe pédagogique tout au long de la réalisation de ce projet en lui donnant les outils pour le mener à bien.

Les thèmes retenus pour ce plan de formation sont :

2015/2016 : La formation musicale dans le cadre d'un apprentissage global.⁸

2016/2017 : Accompagner la mutation des premiers cycles, de l'éveil et de l'initiation : pluridisciplinarité, pédagogies de groupe, pratiques collectives.

2017/2018 : Construire et conduire des projets artistiques en milieu scolaire et périscolaire.

2018/2019 : L'évaluation, soutien d'apprentissage.

→ **Mettre en place un plan de formation pluriannuel.**

→ **Valider les demandes de formation rentrant dans le cadre de ce plan.**

4.2 La communication

Un livret de présentation de la MMD est édité chaque année par le service communication de la ville. Ce livret présente les différents parcours de formations proposés par l'établissement, le livret 2016-2017 devra mettre en valeur les nouvelles orientations pédagogiques de l'établissement. Un livret spécifique à destination des élèves scolarisés en MS, GS et CP sera édité pour promouvoir les nouveaux parcours d'éveil et d'initiation globalisé.

Les actions suivantes pourront être mises en place pour améliorer la communication vers les usagers et la lisibilité des actions menées par l'établissement :

→ **Mettre en place une signalétique extérieure.**

→ **Anticiper les campagnes d'affichages pour les événements MMD dans la ville.**

→ **Généraliser l'information MMD sur les panneaux lumineux de la ville.**

⁸ Formation prévue sur site pour l'ensemble des professeurs de musique de la MMD les 23 et 30 juin 2016.

4.3 La tarification

Les nouveaux formats pédagogiques devraient réduire le ratio « coût temps pédagogique/inscrits », la tarification de l'établissement diminue en conséquence.

Une tarification incitative sera appliquée afin de favoriser l'essor des nouvelles pratiques pédagogiques et ne pas mettre de freins financiers à l'inscription à la MMD. (cf. [Annexe III : nouvelle grille tarifaire](#))

Afin que le choix d'un instrument ne puisse pas être dicté par des problématiques financières, une nouvelle grille tarifaire pour les instruments de location sera mise en place avec un coût mensuel de location unique.



Concert de fin d'année, classe d'éveil musical | le Scarabée – juin 2014

5 LE PROJET EN ACTION

5.1 Enseignement artistique

De nouveaux formats pédagogiques sont mis en place dès la rentrée 2016, ces formats placent la pratique artistique au cœur de l'apprentissage en généralisant la pratique d'ensemble à tous les inscrits dès le parcours découverte et durant tout le parcours musique et en favorisant une approche pluridisciplinaire en éveil et dans les parcours danse. (cf. *Annexe IV : nouveaux parcours pédagogiques*)

5.1.1 Parcours « éveil artistique »

Cycle d'éveil, d'initiation et de sensibilisation artistique

→ Pour les enfants scolarisés en moyenne section, grande section et CP.

→ **45 minutes hebdomadaires pour les enfants scolarisés en MS [éveil 1].**

→ **60 minutes hebdomadaires pour les enfants scolarisés en GS [éveil 2].**

→ **75 minutes hebdomadaires pour les enfants scolarisés en CP [initiation].**

Le parcours « éveil artistique » propose un éveil corporel et vocal privilégiant une approche ludique et mettant en jeu des premières notions de chant, pulsation, ressenti rythmique, placement dans l'espace...

→ À moyen terme, les temps d'éveil pourront être transférés sur le temps scolaire ou périscolaire afin de généraliser une initiation aux pratiques artistiques pour tous les enfants scolarisés en maternelle sur la ville.

5.1.2 Parcours « découverte musique »

Cycle de découverte et de pratique instrumentale

→ Pour les enfants scolarisés en CE1 et nouveaux inscrits jusqu'à 9 ans.

→ **2 heures hebdomadaires : 1 heure de pratique instrumentale en groupe + 1 heure de pratique d'ensemble.**

Le parcours « découverte musique » est construit autour de la pratique collective du steelband et de la découverte et l'initiation aux différents instruments proposés par l'établissement. Il permet à l'enfant de faire connaissance avec l'intégralité des disciplines instrumentales dispensées à la MMD tout en étant immergé dans une pratique d'ensemble. Au terme de ce parcours d'un an, l'enfant peut effectuer un choix raisonné de l'instrument qu'il désire apprendre et poursuivre ses études musicales au sein du parcours musique, du parcours musiques actuelles ou en steelband seul.

5.1.3 Parcours « découverte danse »

Cycle de découverte et de pratique chorégraphique

→ Pour les enfants scolarisés en CE1 et nouveaux inscrits jusqu'à 8 ans.

→ **1 ou 2 heures hebdomadaires : 1 heure de pratique de modern'jazz et/ou 1 heure de pratique du hip-hop.**

Le parcours « découverte danse » permet de suivre conjointement les cours de modern' jazz et hip-hop et facilite la découverte des différentes esthétiques enseignées à la MMD. L'inscription dans ce parcours comprend les deux disciplines, les élèves restent libres de choisir de ne pratiquer que l'une d'entre elles.

5.1.4 Parcours « pratique artistique » en musique

Cycle de pratique et d'apprentissage instrumental

Parcours musique (cycle 1)

→ À partir de 8 ans.

→ **2,5 heures hebdomadaires : 1,5 heure de pratique instrumentale et formation musicale en petit groupe + 1 heure de pratique d'ensemble.**

Le « parcours musique – cycle 1 » vient dans la continuité du parcours découverte et propose un enseignement de l'instrument en petit groupe intégrant les notions solfégiques propres à l'instrument. Une pratique d'ensemble y est associée obligatoirement et permet d'aborder des notions de théorie musicale, d'audition et de mémorisation.

L'objectif est de constituer les premières bases d'une pratique et d'une culture musicale. Ce parcours peut être une fin en soi ou se prolonger en cycle 2.

Parcours musique (cycle 2)

→ Pour les élèves ayant validé le cycle 1.

→ **2,5 heures hebdomadaires : 1,5 heure de pratique instrumentale et formation musicale en petit groupe + 1 heure de pratique d'ensemble.**

ou

→ **2,5 heures hebdomadaires : 30 minutes de cours instrumental individuel + 1 heure de formation musicale en petit groupe + 1 heure de pratique d'ensemble.**

Le « parcours musique – cycle 2 » permet de continuer un apprentissage global de l'instrument en petit groupe ou de remplacer celui-ci par un cours instrumental individuel + 1 cours de formation musicale en petit groupe.

L'objectif est d'amener l'élève vers une autonomisation de sa pratique artistique et d'accroître ses connaissances et capacités techniques.

Parcours musique +

→ Pour les élèves ayant validé le niveau « milieu de cycle 2 » à l'examen départemental.

→ **1,75 heures hebdomadaires : 45 minutes de cours instrumental individuel + 1 heure de pratique d'ensemble.**

Le « parcours musique + » est proposé aux élèves souhaitant améliorer leur technique instrumentale. Signe d'un engagement fort dans sa pratique artistique, l'entrée dans ce parcours est soumise à la validation du niveau « milieu de cycle 2 » à l'examen départemental.

5.1.5 Parcours « pratique artistique » en danse

Cycle de pratique et d'apprentissage chorégraphique

→ À partir de 9 ans (parcours danse) et 12 ans (parcours danse +).

→ **Entre 1,25 et 2,75 heures hebdomadaires : 1,25 heure de pratique de modern'jazz et/ou 1,5 heure de pratique du hip-hop [parcours danse].**

→ **Entre 1,5 et 3 heures hebdomadaires : 1,5 heure de pratique de modern'jazz et/ou 1,5 heure de pratique du hip-hop + 1 stage annuel [parcours danse +].**

Le « parcours danse » facilite la pratique pluridisciplinaire des danseurs en leur proposant de suivre une formation conjointe en modern'jazz et hip-hop. Ce parcours permet aux danseurs de l'établissement d'amplifier leurs répertoires et d'améliorer leurs connaissances chorégraphiques générales.

Le « parcours danse + » propose une pratique approfondie en amplifiant le temps de cours et en incluant un stage annuel.

5.2 Éducation artistique et soutien aux amateurs

5.2.1 NAP danse et musique

Initiation à la musique et à la danse

→ Pour les trois écoles élémentaires de la ville.

→ **4,5 heures hebdomadaires d'initiation à la musique.**

→ **4,5 heures hebdomadaires d'initiation à la danse.**

Ces actions durant les NAP permettent de proposer une initiation à la musique et à la danse pour tous les enfants scolarisés sur la ville. Les NAP ont lieu au sein de la Maison de la Musique et de la Danse, l'établissement disposant de locaux et de ressources adaptés à ces activités.

5.2.2 Éducation Artistique et Culturelle

Sensibilisation à la musique et à la danse, stage, aide au projet, formations...

→ Sur projet, en partenariat avec les écoles de la ville, les services municipaux, les musiciens et danseurs amateurs, les associations locales...

→ **135 heures annuelles (54 en danse, 81 en musique).**

Ces heures « volantes » facilitent les projets transversaux en direction des publics non-inscrits. Ces projets sont soumis par les professeurs et validés par la direction de la MMD. Ils font l'objet de bilans partagés avec les partenaires via la mise en place de fiche-bilan type.

6 L'ÉVALUATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Les premières actions menées dans le cadre de ce projet d'établissement feront l'objet d'un bilan d'étape dès la fin de la saison 2016-2017.

Ce bilan d'étape sera l'occasion pour l'équipe pédagogique de travailler à l'élaboration d'une première version d'un référentiel de compétences pour le cycle 1 en musique et en danse, qui prendra en compte les évolutions de ces compétences en rapport avec les nouvelles méthodes d'enseignement. Ce référentiel sera mis en place et expérimenté lors de la saison 2017-2018 puis revu et amendé à la fin de cette même saison. Il fera l'objet d'une évaluation complète à la fin du projet d'établissement.

Ce travail d'évaluation sera partagé avec le Conseil d'Établissement dont le renouvellement est prévu au début de la saison 2016-2017.

Une première évaluation du projet d'établissement sera posée au deuxième semestre 2017-2018, cette évaluation sera l'occasion de procéder à un ajustement du projet et de ses axes de développement si nécessaire.

L'évaluation et le bilan du projet se feront au début du deuxième semestre 2019-2020.

Calendrier prévisionnel d'évaluation du projet :

- **Mai/juin 2017 : bilan d'étape.**
- **Janvier/février 2018 : première évaluation et remédiation du projet si besoin.**
- **Janvier/février 2020 : évaluation et bilan du projet d'établissement.**

7 ANNEXES

I – État des lieux, diagnostic et propositions

II – Tableau des heures

III – Nouvelle grille tarifaire

IV – Nouveaux parcours pédagogiques

V – Règlement intérieur